



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question écrite n° 83124

## Texte de la question

M. Alain Claeys attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le niveau de financement alloué pour les internes dans la région Poitou-Charentes. L'absence d'adéquation entre le niveau de financement alloué pour les internes et le nombre de postes d'internes affectés à la subdivision Poitou-Charentes provoque des difficultés en termes d'équilibre budgétaire des établissements de la région, et plus particulièrement du CHU qui accueille en général la moitié des internes de la subdivision. Depuis l'augmentation du nombre d'internes en 2004-2005, chaque année l'écart entre la dotation de rémunération des salaires et charges des internes et le coût réel s'accroît. Jusqu'en 2009, il était en journée complémentaire, toujours financé par l'octroi de crédits non reconductibles, ce qui confirme l'insuffisance de crédits. Pour l'année 2009, malgré l'enveloppe fléchée par le niveau national et malgré l'aide complémentaire de l'ARH prélevée sur son enveloppe d'aide à la contractualisation, en crédits non reconductibles, le bilan dépenses - recettes de ce compte de rémunérations reste fortement déséquilibré. En sa qualité de Président du conseil de surveillance du CHU de Poitiers et en lien avec le directeur général du CHU, il a alerté la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) sur l'insuffisance des crédits délégués à la Région. L'argumentaire est simple, les réévaluations de dotations nationales ont été opérées par vos services sur les données du nombre d'internes en 2005-2006. Or l'augmentation du nombre d'internes dans notre région, compte tenu d'un *numerus clausus* très faible, a été corrigée en 2004-2005 soit + 48 %. Depuis cette date, le déficit de financement est apparu. Il a, il le rappelle, jusqu'en 2009, toujours été compensé en fin d'année par des crédits non renouvelables au regard de la dépense réelle qui s'imposait aux établissements. Pourquoi cette pratique a-t-elle été arrêtée unilatéralement et sans concertation en 2009 ? La région demande que l'année 2004, date de réforme de l'internat, soit bien reconnue comme une année charnière, date à laquelle les difficultés de financement sont apparues pour les établissements du Poitou-Charentes, et ce malgré les aides non reconductibles telles que les crédits « sacs à dos » et l'abondement par l'ARH à partir de l'enveloppe d'aide à la contractualisation. En 2009, les charges réelles au niveau de la région sont évaluées à 5 248 850 euros alors que la dotation a été de 2 819 150 euros réellement versés. Le déficit de financement est donc de 2 429 700 euros. En tenant compte des arguments développés par les établissements de la région Poitou-Charentes, Mme la directrice générale de l'offre de soins (DGOS) a décidé de compenser le différentiel de financement par un abondement de 455 029 euros pour la région. Cette enveloppe reste pourtant insuffisante pour couvrir la totalité du déficit de la ligne budgétaire régionale des internes et le déficit de la région est encore de 1,7 millions d'euros pour 2009. La circulaire budgétaire n° DGOS/R1/DSS/2010/177 du 31 mai 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé prévoit le maintien du système actuel ce qui va encore générer un déficit de plus de 2,5 millions d'euros en 2010. En conclusion il est demandé la régularisation 2009 et le financement correspondant au financement réel pour 2010. Le non-financement des charges de rémunération des internes, charges imposées à l'établissement, ne peut et ne doit avoir pour conséquence la suppression d'autres dépenses et encore moins le retrait d'emplois non médicaux. En sa qualité de président du conseil de surveillance du CHU de Poitiers et de président de la Fédération hospitalière de France région Poitou-Charentes, il lui demande de bien vouloir faire corriger cette inégalité de traitement entre les régions.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la campagne tarifaire des établissements de santé pour 2011, un nouveau modèle de financement des internes a été élaboré. Ce dernier se base sur un financement simplifié, sous la forme d'un montant forfaitaire par interne rémunéré, pour l'ensemble de la file active des internes en formation. Le financement proposé intervient en aval des affectations des internes et constitue un différentiel entre la rémunération perçue et l'activité produite et il règle en principe la question soulevée des « choix » des établissements avant les affectations. La proportion de la rémunération financée sera différente selon l'ancienneté dans le cursus. Le modèle élaboré s'appuie sur la contribution à l'activité réputée croissante de l'interne au cours de son cursus mais vise aussi à favoriser l'accueil de jeunes internes en début de cursus en assurant une incitation financière plus forte pour leur accueil. Le système sera organisé en fonction de la demande de stages liée au nombre d'internes en formation dans la région plutôt qu'à l'offre des établissements formateurs. Le nouveau modèle de financement tend ainsi à réduire l'écart entre la dotation de rémunération des internes et le coût réel supporté par les établissements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Claeys](#)

**Circonscription :** Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83124

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7504

**Réponse publiée le :** 21 juin 2011, page 6671